

## AVIS PUBLIC

Édition du 10 juillet 2019

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro PP18-2019, intitulé « Règlement numéro PP18-2019 modifiant le règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de préciser les personnes responsables de l'application du règlement et de revoir les normes relatives à la superficie minimale des lots destinés à des bâtiments de 8 logements et plus »

---

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 17 juin 2019, a adopté le projet de règlement numéro PP18-2019, intitulé « Règlement numéro PP18-2010 modifiant le règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de préciser les personnes responsables de l'application du règlement et de revoir les normes relatives à la superficie minimale des lots destinés à des bâtiments de 8 logements et plus ».
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **18 juillet 2019, à compter de 18 h 30**, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale à Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0664-2016 afin de :
  - a) remplacer l'article 9 intitulé « Application du règlement » afin de préciser les personnes responsables de l'application de ce règlement;
  - b) revoir les normes relatives à la superficie minimale des lots destinés à des bâtiments de 8 logements et plus lorsque les plans prévoient des cases de stationnement à l'intérieur du bâtiment, lesquelles sont prévues à l'article 34 intitulé « Opération cadastrale pour un terrain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ».
4. Que ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Granby.
5. Que l'article 3 de ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 10 juillet 2019

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe